



Doussard, Faverges-Seythenex Lathuille,  
le 12 juillet 2018

Monsieur Pierre LAMBERT  
Préfet de la Haute-Savoie  
PRÉFECTURE  
Rue du 30<sup>e</sup> régiment d'infanterie  
74034 ANNECY CEDEX

N/Réf. : DGS/LF.N°1204  
Objet : Convention d'entente

Monsieur le Préfet,

Suite à notre réunion dans vos bureaux du 6 juin 2018 avec Madame le Maire de Doussard, Monsieur le Maire de Faverges-Seythenex, Monsieur le Maire de Lathuille, votre secrétaire générale et vos services, puis aux échanges avec vos services, des élus de nos communes et Monsieur RIGAUT, Président du Grand Anancy, nous avons acquis la conviction qu'il était temps d'engager un débat sur une procédure de fusion d'EPCI entre la CCSLA et la Communauté d'agglomération du Grand Anancy.

En effet, nous constatons que la CCSLA n'a plus la taille et l'organisation suffisante pour assumer seule des compétences de niveau intercommunal comme les transports, le tourisme, ou l'eau potable par exemple. Nous l'avons constaté très concrètement et très récemment. La CCSLA est devenue trop isolée des centres de décisions. Cette situation ne pourra que s'aggraver à l'avenir et il est temps de préparer et d'anticiper le mandat 2020-2026 par une intégration forte avec notre bassin de vie. Même si la gouvernance chaotique de la CCSLA de ces derniers mois n'a fait qu'amplifier le phénomène, ce n'est pas la raison principale de notre démarche de fusion, nous pensons surtout à l'avenir.

Le président de la CCSLA affirme que la « motion de confiance » votée en octobre 2017, par 20 voix pour et 11 abstentions, engage la CCSLA dans son indépendance jusqu'à la fin de ce mandat au moins. Néanmoins, ce n'était pas l'objet de cette délibération qui s'est bornée à réaffirmer des éléments du projet de territoire dont une large part est d'ailleurs restée lettre morte depuis. De surcroît, des événements récents et concrets ont démontré un manque de solidarité certain entre plusieurs communes, ce qui nuit fortement à l'efficacité de la CCSLA.

Lors du Conseil communautaire du 14 juin dernier, le Maire de Lathuille a demandé, officiellement, à notre président Michel COUTIN d'ouvrir le débat sur un éventuel rapprochement avec le Grand Anancy, soutenu dans ce cadre par les maires de Doussard et Faverges-Seythenex. Ce soir-là, le Président de la CCSLA a officiellement et catégoriquement refusé, arguant que cette question devait être débattue dans les communes avant de revenir ensuite en CCSLA.

Sachant que, malgré nos demandes, aucun délai n'a été défini pour ces débats, nous en avons conclu que, dans un tel contexte, la procédure de fusion ne pouvait être déclenchée que par une ou plusieurs communes.

.../...

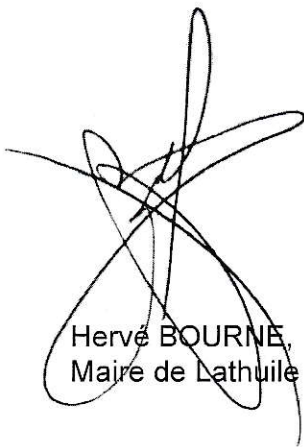
Par conséquent, la Commune de Lathuile va délibérer en ce sens ce jeudi 19 juillet comme le prévoit la loi. L'article L. 5211-41-3 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 42 de la loi RCT, définit le cadre juridique de droit commun dans lequel les fusions d'EPCI, dont au moins l'un d'entre eux est à fiscalité propre, peuvent être organisées. L'initiative de cette fusion peut être prise par une commune. C'est donc bien le cas aujourd'hui.

Il vous appartient désormais de prendre un arrêté de périmètre. Par ce courrier commun, nous vous confirmons que nos trois communes souhaitent être interrogées officiellement et donc être incluses dans le périmètre de projet. A minima donc, pour éviter toute discontinuité territoriale, nous souhaiterions qu'au moins cinq communes (Chevaline, Doussard, Faverges-Seythenex, Giez et Lathuile) soient concernées par votre arrêté, sinon, de manière cohérente, l'ensemble de la CCSLA. Cela permettra légalement d'organiser des votes démocratiquement dans les conseils municipaux d'ici au 31 décembre 2018 pour une fusion applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Nos communes représentent plus de 95 % des habitants de ce périmètre à 5 et 85 % de l'ensemble du territoire intercommunal. Nous savons l'attention que vous portez à la démocratie locale et au rôle des élus locaux. Les débats, tel celui de la carte intercommunale, sont importants. Celui que nous posons aujourd'hui est déterminant pour l'avenir du territoire et de ses habitants.

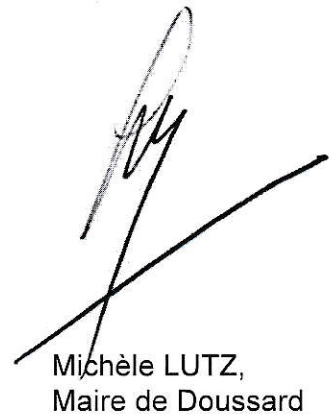
Nous espérons que vous mettrez en œuvre les dispositions utiles pour une éventuelle application, après le vote favorable à la majorité qualifiée des communes concernées. Si, toutefois, ce vote n'était pas favorable, pourriez-vous accepter que Lathuile quitte seule la CCSLA comme nous en étions convenus lors de la réunion du 6 juin ?

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.



Hervé BOURNE,  
Maire de Lathuile

Marcel CATTANEO,  
Maire de Faverges-Seythenex



Michèle LUTZ,  
Maire de Doussard